

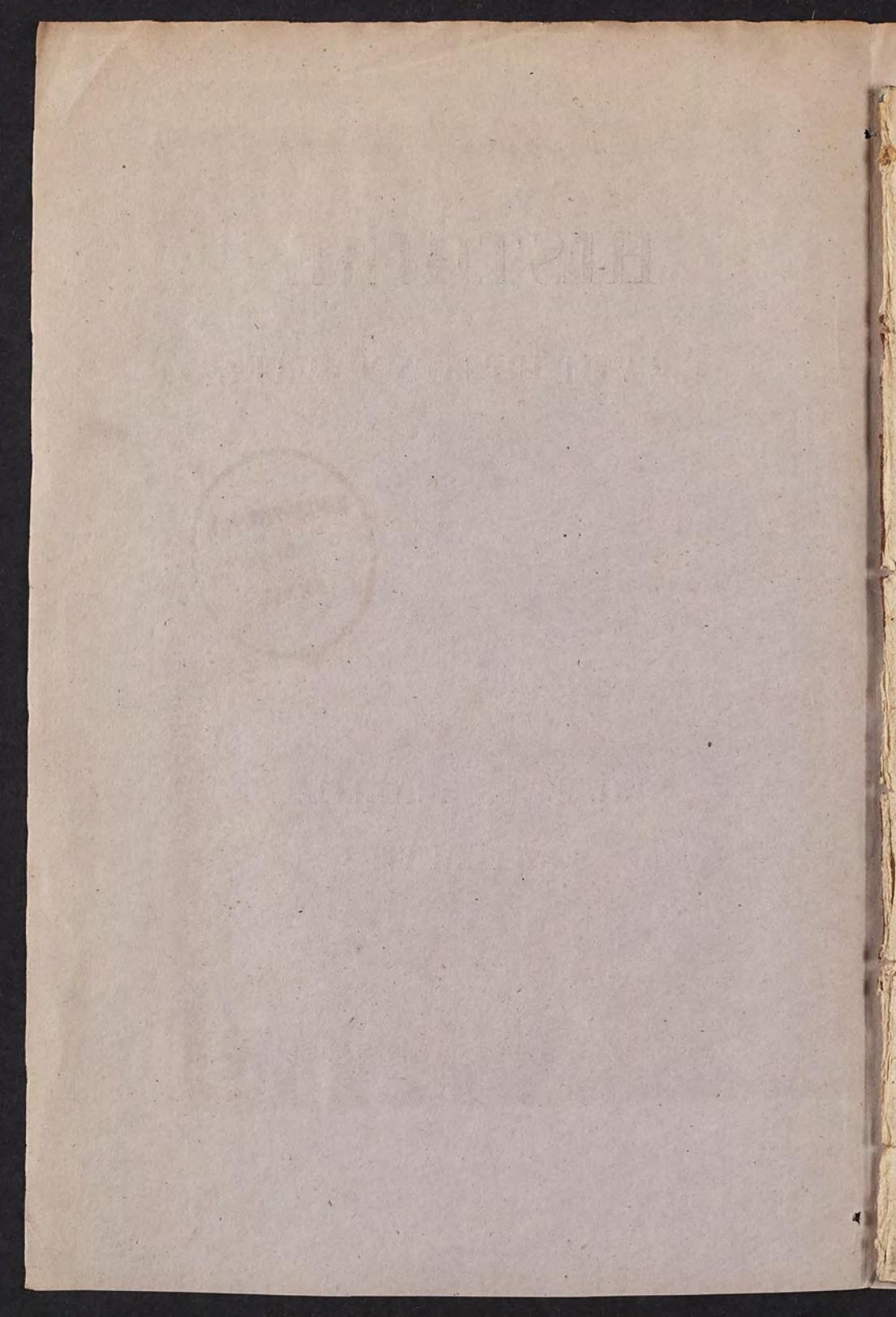
HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU





LE BOULANGER ET LA BOULANGERE;

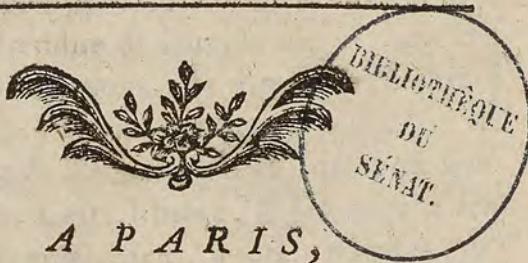
O V

Le Pain , au mois de Novembre au plus tard , ne vaudra que 8 sols les quatre livres , si les Fermiers , Meuniers & Boulangers veulent s'entendre avec les honnêtes gens.

Par M. RICHARD DU PIN.

Le Pain sera-t-il donc toujours cher !

Lettre d'un Curé de 97 ans.



A PARIS,

Chez GARNERY, & VOLLAND, Libraire,
quai des Augustins, N.^o 25.

1789.

LE BOULANGER
ET
LA BOULANGERIE

OU

Le Pain, un moin de Moulins en
sainte-Valentine, le pain que
les boulangeries, les boulangeries
de la ville, et les boulangeries
de la campagne, font.

par M. RICHARD DU BIE

Le Pain, 1752-1753, à Paris,
chez GARNIER, à VOLTAIRE, à PARIS.



A PARIS

Chez GARNIER, à VOLTAIRE, à PARIS,
Anvers, N^o 22.

1780

LE BOULANGER

ET LA BOULANGERE,

ou

Le Pain, au mois de Novembre au plus tard, ne vaudra que 8 sols les quatre livres, si les Fermiers, Meuniers & Boulangers veulent s'entendre avec les honnêtes gens.

PLUSIEURS Administrateurs, aussi estimables par la bonté de leur cœur que par l'étendue de leurs lumières, ont cru que le seul moyen de diminuer la cherté du pain était de permettre à chacun de vendre & d'acheter où & à qui bon semblerait. Cette liberté, *si salutaire à certaines professions*, a été accordée ; les impositions établies jadis sur les bleus & farines, sont réduites au néant, &

A 2

cependant non - seulement le pain est beaucoup plus cher & moins bon qu'en 1756 , époque où il ne valait que 18 deniers la livre , mais même la multitude , trompée par certains Aristocrates secrets , car nous en avons encore plus dans notre sein qu'on ne l'imagine , souffre une espèce de disette au milieu de l'abondance ; & ce qu'il y a de plus terrible , c'est qu'elle semble en accuser ceux qui s'occupent le plus de son bien-être . Eh ! pourquoi ? Parce que le commerce est presque mort , & que , pour combler l'horreur de notre douloureuse situation , les Laboureurs , les Meuniers , les Boulangers & les Gens riches , qui peuvent accaparer , n'ouvrent leurs magasins qu'à l'extrême , & vendent à un prix onéreux à leurs Concitoyens , dont ils dévorent la substance en profitant de leurs besoins . Le cruel exemple de Foulon & Berthier , ne leur ouvrira-t-il donc pas les yeux !

Persuadé qu'un Français , un Militaire , sur-tout , qui a versé des flots de

5

Sing pour une Patrie dont il a le bonheur d'avoir assuré la liberté, en se joignant aux Héros citoyens qui ont conquis l'affreuse Bastille, a le droit précisus d'exposer aux regards du Public impartial les moyens qu'il estimé pouvoir être utiles ; le sieur Richard du Pin va indiquer ceux que des recherches profondes, faites par lui & par plusieurs personnes élévées dans l'économie rurale, lui permettent de juger propres à ménager à la fois une ressource d'un million par année à l'Administration & à soulager efficacement les Habitans nombreux de la Capitale, que la cupidité de quelques individus rapaces empêche de jouir du fruit des fatigues inouies, que viennent tout récemment de se donner les Représentans que notre digne Commune a chargés du soin délicat & difficile des subsistances.

M O Y E N S.

1.º D'enjoindre aux Fermiers & à tous

A 3

ceux indistinctement qui ont des magasins , de faire à des personnes , préposées à cet effet , une déclaration exacte de tout le froment , seigle & orge qu'ils auront achetés ou récoltés.

2.º D'ordonner aux uns & aux autres d'en apporter , chaque mois , la douzième partie aux Marchés ; & de leur défendre , sous peine de la vie , d'en vendre chez eux , sur les routes & ailleurs.

3.º De faire publier que les grains , une fois arrivés au Marché , non-seulement ne pourront plus être mis en resserre , mais même que , dans le cas où ils ne seraient pas vendus après une certaine heure expirée , selon les saisons , ils seront achetés au compte de la Nation , 2 liv. au-dessous de la valeur ordinaire , & déposés ensuite dans des greniers publics , pour être , les marchés suivans , vendus dix sols moins cher qu'ils n'auront coûté .

4^e D'obliger enfin les acheteurs à payer, en sortant des Marchés, 30 sols par septier de froment pur, 10 sols par septier de méteil, & cinq sols par septier de seigle & d'orge.

Motifs qui ont déterminé le Sieur du Pin.

1.^o Dans les pays vignobles, les Vignerons sont soumis à des visites, & sévèrement punis s'ils déclarent aux Employés moins qu'ils n'ont recueillis réellement. Pourquoi ne pas établir le même usage parmi les Fermiers & Marchands de grains, qui doivent d'autant plus être surveillés, que la manière dont ils vendent leurs marchandises fait chérir ou détester l'administration la plus sage & la plus intègre ?

2.^o Les Boulangers de Paris & des environs sont obligés, sur-tout les Mercredi & les Samedis, d'approvisionner cette Ville immense. De qu'elle autorité les Eermiers se soustraient-ils à une obligation aussi sacrée ? Je dis plus, c'est leur

propre intérêt ; car enfin, où en seraient-ils, si une tête exaltée, un de leurs ennemis même, s'avisaient de persuader, chose plus facile qu'on ne pense dans le moment actuel, à la multitude d'aller battre elle-même leurs grains, de les taxer, & de vendre le produit de leur basse-cour ?

3.^o Dans les marchés de la Capitale, une fois que le pain y est déposé, il faut qu'ils y vendre absolument, de sorte que, le soir, ils sont obligés de lâcher la main, ce qui fait beaucoup de bien à la classe pauvre du Peuple. Quels avantages ne résulteraient-ils point de l'établissement d'un pareil ordre dans les Marchés aux grains ? 1.^o Les Marchands, retenus par la crainte de perdre 40 sols par septier, cribleraient le bled de toutes façons, pour n'y laisser, comme autrefois, que ce qu'on appelle le noyau, afin de le vendre plus promptement. 2.^o Les animaux de basse-cour, nourris de toutes

les graines dont le bled est rempli aujour-d'hui, & qu'on achete avec lui, parce qu'on ne peut faire autrement, acquerraient une graisse plus saine, & désencheriraient sous très-peu de tems. A la vérité, les Fermiers ne feraient plus des fortunes si rapides; malgré tout cela ils, n'auraient pas à se plaindre; le tableau qu'on donnera, sous peu de jours, des dépenses & du produit de 300 arpens de terre, pris au hazard aux environs de Versailles, démontrera clairement que ces Messieurs gagneront toujours assez pour vendre leurs marchandises en cabriolet ou montés sur des chevaux de soixante pistoles.

4.^o On sera, sans doute, surpris que le sieur du Pin propose l'établissement d'une imposition sur les grains, présentement, sur-tout, qu'on s'est trop accoutumé à croire qu'ils ne doivent payer aucun droit; mais les graines, & toutes les diverses sortes de comest-

tibles, excepté les légumes & les fruits
verts, sont bien soumis à une taxe? Cependant, cette imposition n'en aura
que le nom; on va plus avant, ce sera
celle que l'on payera avec peu de peine:
pourquoi? Parce que le Peuple achètera
le grain meilleur marché, que le bled
sera plus farineux, & que la farine sera
plus capable de supporter l'eau; avan-
tages inconnus aux Français depuis 1765.

Considérations particulières.

Mais, dira-t-on, où la Nation trou-
vera-t-elle des hommes désintéressés &
capables de conserver, en bon état, les
grains qui, par hazard, ne seront point
vendus? A qui les vendre, si, par de
sourdes manœuvres, il ne se trouve point
assez d'acheteurs dans les marchés? D'ail-
leurs, quelles dépenses ne faudra-t-il
point faire, pour entretenir honnête-
ment toutes les personnes chargées de
ces conséquentes opérations? Rien de

si facile que de répondre à des observations de cette nature.

Premièrement , les Troupes de la Nation sont remplies de Bas - Officiers nés & nourris à la campagne , & conséquemment très - capables de conserver , *en bon état* , les grains qu'on leur confiera , & cela pour une somme très - modique ajoutée à leur paye .

Secondement , les Maires & Syndics , avec dix des principaux de chaque endroit où il y aurait marché , pourraient , sous l'œil immédiat des Assemblées provinciales , être chargés de surveiller ces Bas - Officiers , & , en même - temps , rendus solidiairement responsables du dépérissement des grains .

Troisièmement , la tête des farines servirait à approvisionner les Isles , les Vaisseaux & les Hôpitaux civils & militaires : celles d'une qualité inférieure

seraient vendues aux Soldats , aux personnes détenues en prison , & aux pauvres , pendant l'hyver. Les sons seraient employés dans les régimens de Cavalerie , de Dragons & de Hussards , où on en a toujours besoin. En tout temps , enfin , la Nation , instruite à-peu-près de la quantité de grains récoltés dans les diverses Provinces de France , pourraient alors déterminer sans peine , avec les dépositaires de l'autorité royale , celle dont il serait nécessaire de permettre l'exportation , (dont l'abus seul nous a fait du tort) , & on se verrait , pour toujours , débarrassé des secours onéreux des Munitionnaires , qui sont autant de sang-sues.

Quatrièmement , une personne fidelle & intelligente en chaque marché pour percevoir les droits , acheter & vendre ; deux autres pour remuer & conserver les grains ; dix autres pour recevoir & vérifier , chacune dans son arrondisse-

ment , les déclarations des Fermiers ,
des Meuniers , des Décimateurs , & de
ceux qui récoltent du bled , seigle &
orge ; quatre Inspecteurs pour les sur-
veiller exactement : un Directeur-général ,
avec quelques Commis-Ecrivains , suffi-
raient , la machine une fois montée avec
sagesse , pour procurer tous les ans à la
Commune de Paris , dans la seule Capi-
tale & dans l'Isle de France , au moins
un million , tous les frais défalqués . Quelle
ressource , si l'humanité lui permet encore ,
l'hiver prochain , de se livrer au plaisir
d'occuper ceux des habitans qui n'au-
ront point de travail !

Nota. Il se mange journellement dans Paris &
dans l'Isle de France , à raison de deux livres
de pain par homme , la quantité de 3,000,000 de
livres , qui forment 2313 sacs de farine , ou 4626
septiers de bled , ce dernier pesant 162 livres
& demie de farine .

Or 4626 septiers, à 20 sols chaque', forment 4,626 liv.

La somme ci-dessus, multipliée par 355 jours qui composent l'année, forme celle de 1,688,490

Total, 1,688,490 liv.

En supposant, chose impossible, que les frais d'administration couvrent 688,490 liv.

Il resterait toujours net à la Ville 1,000,000 liv.
d'occuper ceux des dépenses qui sont toutes point de travail

